

**GECI INTERNATIONAL**  
**Société anonyme au capital de 6.727.148,50 euros**  
**Siège social : 105 bis, Boulevard Malesherbes - 75008 PARIS**  
**326 300 969 RCS PARIS**

**RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION PRESENTE A L'ASSEMBLEE  
GENERALE DES TITULAIRES DE BONS DE SOUSCRIPTION D' ACTIONS EN  
DATE DU 12 DECEMBRE 2008**

Mesdames, Messieurs,

En application des dispositions légales et statutaires, nous vous avons réunis en assemblée générale des Titulaires de bons de souscription d'actions (les « **BSA** ») à l'effet de soumettre à votre approbation les opérations suivantes :

- proposition de désignation du représentant de la Masse, fixation de ses pouvoirs et de sa rémunération,
- proposition de fixation du lieu où sont déposés, avec la feuille de présence, les pouvoirs des Titulaires BSA représentés et le procès-verbal de l'assemblée générale des Titulaires,
- proposition d'approbation de la décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société de modifier la date limite d'exercice des 5.240.594 BSA émis par le conseil d'administration lors de ses réunions en date du 15 juin 2007 et du 31 août 2007,
- projet de pouvoir pour formalités.

Le rapport de votre conseil d'administration a été tenu à votre disposition dans les délais légaux.

**1. Proposition de désignation du représentant de la Masse, fixation de ses pouvoirs et de sa rémunération**

Conformément aux dispositions des articles L.228-103 et L.228-49 du Code de commerce, nous vous proposons de nommer, pour une durée illimitée, en qualité de représentant de la Masse, Monsieur Sobhi LEVI DIT BOCHI, de nationalité française, né le 27 janvier 1953, à Beyrouth (Liban), demeurant 108, Boulevard Suchet, 75016 Paris.

Nous vous rappelons que les pouvoirs du représentant de la Masse sont fixés par les articles L.228-53 à L.228-55, L.228-83 et suivants, L.236-15 et L.236-19 du Code de commerce et par les articles R.228-84 et R.236-8 du Code de commerce.

Nous vous proposons de décider que le représentant de la Masse ne percevra aucune rémunération.

**2. Proposition de fixation du lieu où sont déposés, avec la feuille de présence, les pouvoirs des Titulaires des BSA représentés et le procès-verbal de l'assemblée générale des Titulaires**

Nous vous proposons également de décider que la Masse sera domiciliée au siège social de la Société.

En conséquence, la feuille de présence et le procès-verbal de votre assemblée resteraient déposés au siège social de la Société.

En cas de convocation de l'assemblée de la Masse, les Titulaires de BSA seraient réunis au siège social de la Société ou en tout autre lieu fixé dans les avis de convocation. Les avis de convocation aux assemblées de la Masse seraient adressés aux Titulaires de BSA aux frais de la Société.

Les décisions prises par l'assemblée générale de la Masse seraient prises à une majorité de voix des Titulaires de BSA, en circulation, présents ou représentés lors de l'assemblée de la Masse concernée. Chaque BSA donnerait à son Titulaire une voix aux assemblées générales de la Masse.

**3. Proposition d'approbation de la décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société de modifier la date limite d'exercice des 5.240.594 bons de souscription d'actions émis par le conseil d'administration lors de ses réunions en date du 15 juin 2007 et du 31 juillet 2007 (les « BSA »)**

Nous vous rappelons que :

- le conseil d'administration de la Société qui s'est tenu le 15 juin 2007 a décidé, sur délégation de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société en date du 27 septembre 2005, l'émission de 4.775.111 actions auxquelles sont attachés 4.775.111 bons de souscription d'actions. Le conseil d'administration a également fixé les principales conditions et modalités de ces 4.775.111 bons de souscriptions d'actions et a subdélégué à son président le soin de déterminer et figer le calendrier d'exercice de ces 4.775.111 bons de souscriptions d'actions,
- le conseil d'administration de la Société qui s'est tenu le 31 juillet 2007 a décidé, sur délégation de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société en date du 27 juillet 2007, l'émission de 1.426.666 actions auxquelles sont attachés 1.426.666 bons de souscription d'actions. Le conseil d'administration a également fixé les principales conditions et modalités de ces 1.426.666 bons de souscriptions d'actions et a subdélégué à son président le soin de déterminer et figer le calendrier d'exercice de ces 1.426.666 bons de souscriptions d'actions,

(désignés ensemble les « **Bons de Souscription d'Actions** » ou les « **BSA** »).

Nous vous rappelons également que l'ensemble de ces 5.420.594 BSA ont tous été émis selon les mêmes conditions et modalités, et constitue, en conséquence, une seule et même catégorie de BSA.

Nous vous rappelons enfin que la période d'exercice de ces 5.420.594 BSA, qui a été fixée par le président directeur général de la Société lors de ses décisions en date des 29 juin 2007 et 3 août 2007, arrive à expiration le 31 décembre 2008.

Compte tenu des conditions actuelles de marché et afin de permettre aux Titulaires de BSA d'exercer leurs BSA dans des conditions plus stables et reflétant la réalité de la valeur de la Société, l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société qui se tiendra le 12 janvier 2008 à 9 heures 30 (l'« **Assemblée** ») déciderait de modifier la date limite de d'exercice des BSA qui est actuellement fixée au 31 décembre 2008, de telle sorte que la période d'exercice des BSA expirerait désormais le 31 décembre 2009.

En outre, l'Assemblée déciderait également de déléguer tous pouvoirs au conseil d'administration avec faculté de subdélégation au profit de son président à l'effet de modifier à nouveau la date limite de la période d'exercice des BSA pour une durée maximum de vingt-quatre (24) mois, sous condition suspensive de l'approbation de cette modification par l'assemblée générale des Titulaires de BSA. Cette faculté permettrait de simplifier la procédure de modification de la date limite d'exercice des BSA s'il devait à nouveau être envisagée de procéder à une telle modification.

En conséquence, nous vous proposons (i) d'approuver la décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de modifier la date limite d'exercice des BSA, et (ii) de prendre acte de la décision de délégation au conseil d'administration avec faculté de subdélégation à son président à l'effet de modifier à nouveau la date limite de la période d'exercice des BSA pour une durée maximum de vingt-quatre (24) mois, sous condition suspensive de l'approbation de cette modification par l'assemblée générale des Titulaires de BSA.

#### **4. Projet de pouvoirs pour formalités**

Afin de faciliter la mise en œuvre des formalités légales de publicité et de dépôt au greffe du Tribunal de Commerce de Paris résultant de la réalisation des opérations en faveur desquelles nous vous proposons de voter, nous vous demandons de conférer tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie du procès-verbal de l'assemblée générale pour effectuer toutes formalités de publicité ou autres prescrites par la loi.

\* \* \*  
\*

Nous espérons que ces opérations, qui vont dans le sens des intérêts de votre Société recueilleront votre approbation et nous demandons de voter en faveur de l'ensemble des résolutions proposées.

Le conseil d'administration